

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 25 septembre 2014

Etaient présents : Véronique MASSON, Marc FONTAINE, François CHESNEL, Céline CASTEL, Serge COTTAN, Jean-Paul DELALANDE, Marilyne HELIARD, Patricia LEROUX, Claude MARTIN, Evelyne OZOUF, Stéphane PETRI, Béatrice TURBATTE, Benoit MAUGER.

Absents excusés : Bernard LEMANISSIER, Danielle DUBERT.

Pouvoir : Bernard LEMANISSIER à Véronique MASSON, Danielle DUBERT à Marc FONTAINE.

Secrétaire de séance : Céline CASTEL.

1/ APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu de conseil du 20 juin 2014 a été adopté à l'unanimité.

2/ FONDS DE CONCOURS - TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Suite aux différentes intempéries neigeuses ayant entraîné une coupure d'électricité de plusieurs jours en mars 2013 et compte tenu de la vétusté de la ligne, ERDF va enfouir la ligne moyenne tension sur le secteur Rue du Clos Joli et Chemin Francis Russel pour sécuriser l'alimentation électrique. Profitant de ces travaux, le SDEC effacera également son réseau de distribution basse tension.

Vu l'opportunité, la commune de Rosel a demandé à la Communauté de Communes qui a la compétence de l'effacement coordonné des réseaux (téléphone, gaz, électricité) d'effectuer, à l'occasion du chantier, l'effacement des réseaux éclairage et téléphone.

L'étude préliminaire réalisée par le SDEC est estimée à 85 327,50 € en solde à charge de la Communauté de Communes pour ces deux rues.

Pour rendre l'opération réalisable dans les délais impartis et afin de financer ces travaux qui ne figurent pas au programme 2014 de la Communauté de Communes, la commune propose le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes. Ce versement serait de 49,81% du montant des travaux à la charge de la Communauté de communes, soit 42 500€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'apporter un fonds de concours de 42.500 €, soit 49,81 % du reste à charge, à la Communauté de Communes. Ce montant sera réévalué en fonction du coût réel constaté lors de l'étude définitive.

3/ DESIGNATION DES SUPPLÉANTS AUX DIFFÉRENTES COMMISSIONS DE LA CDC

Nous devons désigner des suppléants pour les différentes commissions à la Communauté de communes. Les 6 commissions sont les suivantes :

- Commission Administration Générale
- Commission Finances Fiscalité
- Commission Education
- Commission Infrastructures et Equipements
- Commission Aménagement du Territoire
- Commission Economie et Emploi

Bernard LEMANISSIER accepte d'être le suppléant à la commission Finances Fiscalité.

Patricia LEROUX accepte d'être le suppléant à la commission Infrastructures et Equipements.

4/ GROUPEMENT D'ACHAT GAZ MIS EN PLACE PAR LE SDEC

Ce point est annulé car il concerne uniquement les collectivités d'une certaine taille.

5/ REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2014

Le Maire, Madame Véronique MASSON, expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie, tels que le SIGAZ (Syndicat Intercommunal du Gaz du Calvados) auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Madame Véronique MASSON donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Le Maire propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité, les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz. Le montant de la redevance s'élève à **288 €**.

6/ PLU - PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Monsieur Marc FOU DRAZ, de l'Agence SCURE, nous présente les orientations générales du PADD.

Il en ressort 3 caractéristiques fortes, afin de maintenir et améliorer la qualité de vie à Rosel, soit :

- 1/ prendre en compte sa situation géographique
- 2/ conserver son caractère villageois
- 3/ préserver son environnement et son cadre de vie

1/ Prendre en compte sa situation géographique

- participer à l'aménagement et au développement de l'agglomération
- inscrire Rosel dans la dynamique intercommunale
- faciliter l'accès et la participation des Roselois à la vie métropolitaine

2/ Conserver son caractère villageois

- garder l'échelle du village tout en prévoyant des extensions limitées et bien intégrées
- œuvrer pour que le village reste un espace de communauté de vie avec une diversité de la population
- réduire les nuisances liées à la circulation automobile et favoriser le maillage des voies et les cheminements entre les quartiers

3/ Préserver son environnement et son cadre de vie

- protéger les milieux naturels riches et diversifiés
- favoriser le maintien et la diversification de l'activité agricole

La présentation du PADD a été approuvée par les membres du Conseil Municipal. Toutefois, une observation a été faite concernant l'adaptation de la voirie, des équipements, du réseau électrique, de l'assainissement.

La difficulté à recevoir internet est également soulevée, sachant que l'installation de la fibre optique n'est pas à l'ordre du jour.

7/ QUESTIONS DIVERSES

- a) Une réunion d'information sur la loi ALUR est prévue le Jeudi 16 octobre 2014 à ROTS.
- b) **ETE 2015** : Du 6 au 10 juillet 2015, un stage d'escrime artistique pourrait être proposé, avec un maximum de 30 stagiaires de 10 à 18 ans.
A l'issue de ce stage, un spectacle Son et lumière, avec une dominante escrime, pourrait être donné.
Nous ne manquerons pas d'informer les Roselois de l'évolution de ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10